

| <b>Flers Agglo</b><br>Communauté d'agglomération | Date                                                                                         | Décision | Nature | Folio n° |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|----------|
|                                                  | 01.09.2026                                                                                   | D123     | 7.5    |          |
|                                                  | <b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE<br/>ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b> |          |        |          |

## DECISION

par délégation du

Conseil Communautaire

| OBJET | <b>ACHAT DE MOBILIER POUR<br/>LA MEDIATHEQUE DU HOULME A BRIOUZE</b><br><br><b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU<br/>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b> |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2026-5 du 09 avril 2026, reçue en sous-préfecture le 10 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

|                                                                             |                                |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire |                                |
| Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture                            | 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026 |
| Date de mise en ligne sur le site internet                                  | 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026 |

La médiathèque de Briouze est un équipement structurant pour la commune de Briouze et les communes environnantes. Lieu de rencontre et de sociabilité, elle fonctionne en synergie avec une France services, des salles de réunion et des bureaux mis à disposition. Elle anime aussi un point info tourisme très apprécié en relais des offices de tourisme de Flers Agglo à Flers et à La Ferté-Macé.

Placée au centre du bourg avec l'église, la place du marché et les commerces de proximité, elle a une place importante dans l'animation de la commune et plus largement.

Sa plus grande salle est utilisée à la fois pour des expositions, des spectacles en petite jauge, des formations, des assemblées générales d'associations, des conférences, des animations diverses.

En 2025, Flers agglo a renouvelé le parc de tables utilisé par la médiathèque du Houlme dans cette salle d'animations. Plus maniables, sur roulettes, pliables et stables, elles permettent une plus grande flexibilité d'usages et un accueil plus confortable pour le public, les salariées et les bénévoles.

Pour 2026, il a été décidé de poursuivre le projet par l'acquisition de chaises respectant le même cahier des charges : solidité, maniabilité, prévention des troubles musculo-squelettiques, facilité de rangement et optimisation de la place disponible.

Il est prévu de procéder à cet achat avant la fin de l'année 2026. Le plan de financement présenté en annexe se monte à 10.945€ HT et prévoit une sollicitation de la DRAC Normandie au titre de la DGD et une demande d'aide auprès du Département de l'Orne au titre du Schéma départemental de lecture publique 2025-2030.

Le Président décide :

- |                          |                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 – D'APPROUVER</b>   | l'opération décrite ci-dessus et le plan de financement présenté en annexe.                                                                                                               |
| <b>2 – DE SOLLICITER</b> | auprès du Département de l'Orne une subvention au taux maximum du montant H.T. au titre du Schéma départemental de lecture publique.                                                      |
| <b>3 – D'ANNULER</b>     | la décision D80 du 3 juillet 2026 et de la remplacer par la présente, en raison d'une erreur matérielle dans l'objet de l'acte et portant sur la dénomination de la médiathèque concernée |

Le Président,

Jérémy PREVOST